

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

Le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire, ce mardi 13 mai 2025 et à laquelle étaient présents le maire, M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Gilles Patry, M. Pierre Laramée, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour. Le conseiller M. Jeannot Émond a motivé son absence. Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Neil Gagnon.

Madame Mariette Rochon, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2025-05-R6458 Ouverture de la séance ordinaire du 13 mai 2025**

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

**2025-05-R6459 Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025
4. Période de questions

**Administration générale**

- 100.1 Rémunération du personnel électoral – élection du 2 novembre 2025

**Conseil municipal**

- 110.1 Adoption de la politique linguistique (PL 96)

**Gestion financière et administrative**

- 130.1 Présentation des dépenses payées, à payer et salaires au 30-04-2025

**Sécurité publique**

**Voirie**

- 300.1 Demande de soumission pour achat d'un camion

**Environnement**

**Aménagement et urbanisme**

- 600.1 Demande CPTAQ – autorisation autre qu'agricole – relocalisation chemin Montcerf
- 600.2 Demande municipalité de Denholm – Appui pour modification du schéma d'aménagement

## **Loisirs, Culture et bibliothèque**

- 700.1      Soumission pour réparation de clôture du Parc Labelle
- 700.2      Proposition pour affiche – Parc Labelle

## **Correspondance officielle reçues**

- 800.1      Programme d'aide à la voirie locale – Subvention 43 000\$  
              chemin Montcerf

## **Varia**

### **Période de questions**

### **Levée de la séance**

Adoptée.

## **2025-05-R6460 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 8 avril 2025**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025 soit adopté.

Adoptée.

## **PÉRIODE DE QUESTION**

Une demande d'un citoyen pour installer une fourrière et un centre de remorquage sur le boulevard Desjardins. Les membres du conseil lui ont demandé de présenter le projet par écrit pour la prochaine séance.

## **2025-05-R6461 Rémunération du personnel électoral – élections du 2 novembre 2025**

ATTENDU QUE les élections municipales 2025 auront lieu le 2 novembre 2025 ;

ATTENDU QUE pour tenir une élection, la municipalité doit embaucher du personnel électoral temporaire et le rémunérer ;

ATTENDU QUE le conseil doit établir par résolution la rémunération du personnel électoral pour l'élection du 2 novembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le tableau suivant concernant la rémunération du personnel électoral pour l'élection du 2 novembre 2025 et abroge toute résolution antérieure portant sur la rémunération du personnel électoral ;

Adoptée.

|                                                                                          |                                                  |                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
|                                                                                          | Gazette Officielle                               | Salaire adoptés                                  |
| <b>Président d’élection</b>                                                              |                                                  |                                                  |
| Confection et révision de la liste électoral                                             | 387\$                                            | 387\$                                            |
| Tenue du scrutin                                                                         | 649\$                                            | Taux horaire du fonctionnaire plus temps et demi |
| Tenue du scrutin par anticipation                                                        | 432\$ par jour                                   | Taux horaire du fonctionnaire plus temps et demi |
| Formation                                                                                |                                                  | Taux horaire du fonctionnaire plus temps et demi |
| <b>Secrétaire d’élection</b>                                                             |                                                  | 290,25\$                                         |
| Confection et révision de la liste électoral                                             | $\frac{3}{4}$ président ou présidente d’élection | 290,25\$                                         |
| Formation                                                                                |                                                  | Taux horaire du fonctionnaire                    |
| Tenue du scrutin                                                                         | $\frac{3}{4}$ président ou présidente d’élection | $\frac{3}{4}$ président ou présidente d’élection |
| Tenue du scrutin par anticipation                                                        | $\frac{3}{4}$ président ou présidente d’élection | $\frac{3}{4}$ président ou présidente d’élection |
| <b>Personnel électoral</b>                                                               |                                                  |                                                  |
| Scrutateur bureau de vote                                                                | 19,06\$/heure                                    | 23\$/heure                                       |
| Secrétaire de bureau de vote                                                             | 18,30\$/heure                                    | 22\$/heure                                       |
| Préposer au maintien de l’ordre (PRIMO)                                                  | 19,06\$/heure                                    | 23\$/heure                                       |
| Président table de vérification                                                          | 16,10\$/heure                                    | 23\$/heure                                       |
| Membres d’une table de vérification                                                      | 16,10\$/heure                                    | 22\$/heure                                       |
| Présence à une formation                                                                 |                                                  | 50.00\$                                          |
| Membre, secrétaire et agent reviseur de la commission de révision de la liste électorale | 21,35\$/heure                                    | 23\$/heure                                       |

**2025-05-R6462 Présentation et adoption de la directive linguistique de la Municipalité d'Egan-Sud**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adoptée une directive linguistique pour la langue française ;

CONSIDÉRANT QUE la directive linguistique présentée au conseil par la directrice générale a été préparée par des avocats conformément à la directive du ministre de la langue française ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la directive linguistique tel que présentée et autorise la directrice générale à transmettre celle-ci au ministère de la Langue Française pour approbation.

Adoptée.

**2025-05-R6463 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires au 30 avril 2025**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

|                                                |             |
|------------------------------------------------|-------------|
| Les dépenses payés 30-04-2025 au montant de    | 19 887.95\$ |
| Les dépenses à payer 30-04-2025 au montant de  | 18 713.68\$ |
| Les salaires payés au 30-04-2025 au montant de | 7 933.45\$  |

Adoptée.

**2025-05-R6464 Demande d'aliénation et d'autorisation pour un usage autre qu'agricole à la CPTAQ dans le cadre de la relocalisation d'une partie du chemin Montcerf**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Egan-Sud doit procéder au déplacement d'une partie du chemin de Montcerf, dont la structure est menacée par l'érosion de la berge de la rivière Désert, et ce, afin d'assurer sa stabilité et la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) afin d'acquérir une partie des lots 2 983 354 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 876 m<sup>2</sup>, afin de l'utiliser à des fins autres qu'agricole, soit pour la relocalisation d'une partie du chemin de Montcerf;

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot 2 983 354 du cadastre du Québec retenue est le seul endroit approprié pour la réalisation du projet de relocalisation d'une partie du chemin de Montcerf;

CONSIDÉRANT QUE le site retenu se situe dans un secteur où le potentiel des sols est limité par des facteurs assez sérieux, soit une faible fertilité et une exposition aux inondations (classe <sup>3 6 4</sup><sub>F 4 I</sub>) et ne permet pas d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura pas d'incidence sur l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les ressources eau et sol de la municipalité et de la région ne seront pas touchées par cette demande;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et ses amendements actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité d'Egan-Sud autorise le dépôt auprès de la CPTAQ d'une demande d'aliénation et d'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour la relocalisation d'une partie du chemin de Montcerf, sur une partie du lot 2 983 354 du cadastre du Québec;

QUE le conseil de la Municipalité d'Egan-Sud autorise une dépense de 347 \$ (plus taxes applicables) afin de couvrir les frais d'ouverture du dossier auprès de la CPTAQ;

QUE le conseil de la municipalité d'Egan-Sud autorise la direction générale, ainsi que Pierre Lambert, directeur adjoint de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités, à représenter la Municipalité si une rencontre publique devait avoir lieu concernant ce dossier.

Adoptée.

**2025-05-R6465 Demande de modification au schéma d'aménagement – Appui à la municipalité de Denholm**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal d'Egan-Sud appuie la municipalité de Denholm dans sa demande d'accélérer le processus et l'acceptation de la demande de modification du schéma d'aménagement pour qu'un projet immobilier soit permis dans la zone urbaine de leur municipalité.

Adoptée.

**2025-05-R6466 Soumission Les Créations de La Fontaine**

ATTENDU QUE la municipalité doit réparer une section de la clôture du parc Labelle ;

ATTENDU QUE Les Créations de la Fontaine nous propose d'exécuter ces travaux de réparation au montant de 900\$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte la soumission de Les créations de la Fontaine au montant de 1 034.78\$ taxes incluses.

Adoptée.

**2025-05-R6467 Pancarte au Parc Labelle**

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte d'acheter une pancarte pour identifier le Parc Labelle

Adoptée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une contribuable demande qu'un suivi soit fait sur les décisions qui seront prises concernant l'installation d'une fourrière sur le Boulevard Desjardins.

**2025-05-R6468 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 8h00.

Adoptée.

---

M. Neil Gagnon  
Maire

---

Mme Mariette Rochon  
Directrice générale  
Greffière-trésorière